

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions du Maire

OBJET: CONVENTION (N°602) DE MISE A DISPOSITION, DE LA SALLE BERLIOZ, A L'ASSOCIATION LES HEBRIDES, A TITRE PAYANT

DÉCISION N° AU-19-329 EN DATE DU 10 SEPTEMBRE 2019

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°4932 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Odile SEGURET, 6ème Adjointe au Maire ;

VU la demande de l'Association « Les Hébrides » représentée par Madame Françoise QUIGUER, en qualité de Présidente, et domiciliée, 16, rue Sacrot, 94160 SAINT-MANDE, d'organiser des répétitions, les 19, 20 et 23 septembre 2019 de 9 h 30 à 13 h dans la salle Berlioz :

CONSIDÉRANT les missions pédagogiques et artistiques du Conservatoire.

DÉCIDE

DE SIGNER avec l'Association « Les Hébrides » représentée par Madame Françoise QUIGUER, en qualité de Présidente, et domiciliée, 16, rue Sacrot, 94160 SAINT-MANDE, une convention de location de salle pour un montant de 112 euros TTC (cent douze euros), afin d'organiser des répétitions, les 19, 20 et 23 septembre 2019 de 9 h 30 à 13 h dans la salle Berlioz ;

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme, l'Adjointe au maire chargée de la culture et du tourisme,

Signé

Odile SÉGURET

Accusé Réception en Préfecture :

094-219400801-20190910-Imc1H6606H1-AR Date de réception en Préfecture : 10/09/2019

Date de Publication: 10/09/2019